



cerfa
N° 12541*02

feuille de soins

médecin - à compléter par le médecin et l'assuré(e) et à envoyer à la caisse
d'assurance maladie

articles L.161-33 et R.161-40 du
code de la sécurité sociale

personne recevant les soins et assuré(e)

nom et prénom **REY Guillaume**

numéro d'immatriculation **1 6 6 1 0 3 4 1 7 2 6 2 0 7 2**

date de naissance **1 4 1 0 1 9 6 6** rang de naissance

adresse de l'assuré(e) **6 boulevard du Stade, 95610 Éragny**

☐ la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e)

conditions de prise en charge des soins

☐ maladie ☐ maternité ☐ accident du travail / maladie professionnelle ☐ ALD

☒ médecin traitant : **Maëlle MARECHAL**

☐ accès direct spécifique ☐ urgence ☐ hors résidence habituelle ☐ médecin traitant remplacé

identification du médecin

identifiant **9 5 1 5 2 3 7 6 0**

n° de structure

Docteur Maëlle MARECHAL

Médecine générale
101 quai Jean Jaurès
95470 VÉMARS
Tél. 01 99 00 59 41
N° AM 951523760

actes effectués

date	code des actes (NGAP / CCAM)	coefficient	montant des honoraires	dépassement
29/05/2025	G	1	30,00 €	

montant total **30,00 €**

paiement

☐ l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire ☐ l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

☒ l'assuré(e) a payé la totalité des honoraires

signature du médecin

date **2 9 0 5 2 0 2 5**

signature de l'assuré(e)

je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette feuille

Quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du code pénal, article L.114-17-1 du code de la sécurité sociale). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire.